



**ALPES-DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°04-2024-104

PUBLIÉ LE 5 AVRIL 2024

Sommaire

Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-de-Haute-Provence /

04-2024-04-05-00004 - AC 2024 096 004 du 05 avril 2024 portant cessation d'activité de Monsieur Philippe COUTON en qualité de médecin colonel de sapeurs-pompiers volontaires, membre de la sous-direction santé du service départemental d'incendie et de secours (1 page)	Page 3
04-2024-04-05-00005 - AC 2024-096-002 du 05 avril 2024 portant cessation d'activité définitive du lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers volontaires Jean-Pierre GALINDO et nomination au grade de colonel de sapeurs-pompiers volontaires honoraire (1 page)	Page 5
04-2024-04-05-00001 - AC 2024-096-003 du 05 avril 2024 portant cessation d'activité définitive du commandant de sapeurs-pompiers volontaires Denis PARET et nomination au grade de lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers volontaires honoraire (1 page)	Page 7

Service Départemental d'Incendie et de Secours
des Alpes-de-Haute-Provence

04-2024-04-05-00004

AC 2024 096 004 du 05 avril 2024 portant
cessation d'activité de Monsieur Philippe
COUTON en qualité de médecin colonel de
sapeurs-pompiers volontaires, membre de la
sous-direction santé du service départemental
d'incendie et de secours

Digne-les-Bains, le 05/04/2024

ARRÊTÉ CONJOINT N° 2024- 096 -004

Portant cessation d'activité de Monsieur Philippe COUTON
en qualité de médecin colonel de sapeurs-pompiers volontaires,
membre de la sous-direction santé
du service départemental d'incendie et de secours

LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Considérant le manque de disponibilité de l'intéressé dans son affectation secondaire au sein du service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence ;

Sur proposition du Chef du Corps départemental ;

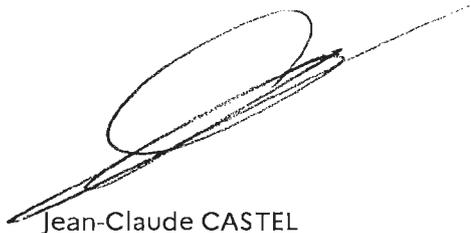
ARRETEMENT :

Article 1 : L'engagement en double affectation au sein du SDIS des Alpes de Haute-Provence de Monsieur Philippe COUTON (205156) en qualité de médecin-colonel de sapeurs-pompiers volontaires, affecté au centre d'incendie et de secours de Seyne-les-Alpes, prend fin à compter du 4 mars 2024.

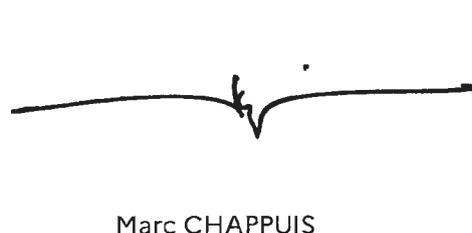
Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture et le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du Corps départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'administration du
Service départemental d'incendie et de secours


Jean-Claude CASTEL

Le Préfet,


Marc CHAPPUIS

NOTIFIÉ LE :
SIGNATURE DE L'AGENT :

Service Départemental d'Incendie et de Secours
des Alpes-de-Haute-Provence

04-2024-04-05-00005

AC 2024-096-002 du 05 avril 2024 portant
cessation d'activité définitive du
lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers
volontaires Jean-Pierre GALINDO et nomination
au grade de colonel de sapeurs-pompiers
volontaires honoraire

Digne-les-Bains, le 05/04/2024

ARRÊTÉ CONJOINT N° 2024-096-002

Portant cessation d'activité définitive du lieutenant-colonel
de sapeurs-pompiers volontaires Jean-Pierre GALINDO
et nomination au grade de colonel
de sapeurs-pompiers volontaires honoraire

LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Considérant la demande de cessation d'activité définitive de l'intéressé ;

Considérant le grade détenu par l'intéressé (lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers volontaires) ;

Considérant l'âge (56 ans) et l'ancienneté de l'intéressé (40 ans) ;

Sur proposition du Chef du Corps départemental ;

ARRETTENT :

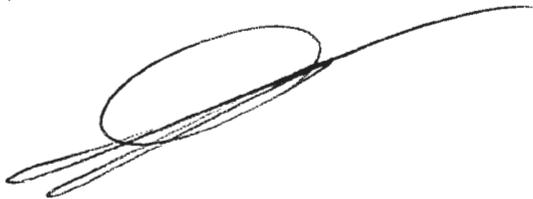
Article 1 : Il est mis fin à l'activité de sapeur-pompier volontaire du lieutenant-colonel Jean-Pierre GALINDO (666027) affecté à la Direction départementale, le 1^{er} mai 2024.

Article 2 : Le lieutenant-colonel Jean-Pierre GALINDO est nommé colonel honoraire de sapeurs-pompiers volontaires à la même date.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Madame la secrétaire générale de la préfecture et le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du Corps départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'administration du
Service départemental d'incendie et de secours



Jean-Claude CASTEL

Le Préfet,



Marc CHAPPUIS

NOTIFIÉ LE :
SIGNATURE DE L'AGENT :

Service Départemental d'Incendie et de Secours
des Alpes-de-Haute-Provence

04-2024-04-05-00001

AC 2024-096-003 du 05 avril 2024 portant
cessation d'activité définitive du commandant
de sapeurs-pompiers volontaires Denis PARET et
nomination au grade de lieutenant-colonel de
sapeurs-pompiers volontaires honoraire

Digne-les-Bains, le 05/04/2024

ARRÊTÉ CONJOINT N° 2024-096-003

Portant cessation d'activité définitive du commandant
de sapeurs-pompiers volontaires Denis PARET
et nomination au grade de lieutenant-colonel
de sapeurs-pompiers volontaires honoraire

LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Considérant la demande de cessation d'activité définitive de l'intéressé ;

Considérant le grade détenu par l'intéressé (commandant de sapeurs-pompiers volontaires) ;

Considérant l'âge (61 ans) et l'ancienneté de l'intéressé (45 ans) ;

Sur proposition du Chef du Corps départemental ;

ARRETTENT :

Article 1 : Il est mis fin à l'activité de sapeur-pompier volontaire du commandant Denis PARET (999099) affecté au centre d'incendie et de secours de Digne-les-Bains, le 1^{er} avril 2024.

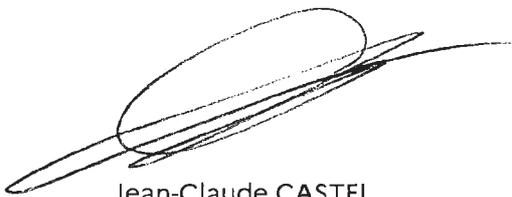
Article 2 : Le commandant Denis PARET est nommé lieutenant-colonel honoraire de sapeurs-pompiers volontaires à la même date.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Madame la secrétaire générale de la préfecture et le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du Corps départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'administration du
Service départemental d'incendie et de secours

Le Préfet,



Jean-Claude CASTEL



Marc CHAPPUIS

NOTIFIÉ LE :
SIGNATURE DE L'AGENT :